



# COMMUNIQUÉ

## AUGUST DEBOUZY A ACCOMPAGNÉ LES MAGASINS GALERIES LAFAYETTE DANS LE CADRE DES PROCÉDURES DE SAUVEGARDE PRÉSENTÉES PAR LES SOCIÉTÉS

Restructurations | 29/04/24 | Laurent Cotret Clément Quernin



**August Debouzy** a accompagné les **Magasins Galeries Lafayette** dans le cadre des procédures de sauvegarde présentée par les sociétés HERMIONE RETAIL, HERMIONE TPR et HERMIONE OUTLER, filiales du **groupe FIB (Financière Immobilière Bordelaise)** devant le tribunal de commerce de Bordeaux. Leader de l'immobilier commercial, le groupe FIB détenu par Michel Oyahon est actif dans l'exploitation des galeries commerciales (**Camaïeu, Go Sport, Gap France, La Grande Récré, Magasins Galeries Lafayette**) et d'hôtels (**Trianon Palace à Bordeaux, Grand Hôtel de Bordeaux, Sheraton de Roissy**).

**Par jugements du mercredi 20 mars 2024**, le tribunal de commerce de Bordeaux a validé les trois plans de sauvegarde qui permettent d'assurer la continuation de l'exploitation par le groupe FIB de **25 magasins sous enseigne Galeries Lafayette** en province, comptant près de 1.000 salariés à Agen, Amiens, Angoulême, Bayonne, Beauvais, Belfort, Besançon, Caen, Cannes, Chalon-sur-Saône, Chambéry, Dax, La Roche-sur-Yon, La Rochelle, Saintes, Libourne, Lorient, Montauban, Niort, Rouen, Tarbes et Toulon, ainsi qu'à Tours, Rosny-sous-Bois et à Coquelles près de Calais.

Les plans de sauvegarde prévoient un remboursement partiel des créanciers chirographaires à hauteur de 30% sur dix ans et une relance de l'activité via des investissements permettant la modernisation des magasins et l'intégration de nouvelles marques.

August Debouzy a conseillé les Magasins Galeries Lafayette avec une équipe coordonnée par **Laurent Cotret** (associé) et **Clément Quernin** (avocat senior).

**Darros Villey Maillot Brochier** (François Kopf, Mathieu Della Vittoria, et Anaïs Alle), **Dacharry & Associés** (Jean-François Dacharry) et **OPLUS** (Baptiste de Fresse de Monval et Marie-Valentine Geronimi) sont intervenus en qualité d'avocats des sociétés débitrices.

---